

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

N°2026/17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Objet : Travaux de réhabilitation du Moulin à Vent Notification du marché - Contrat 2025/03.

Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire de la commune de SAINT-WITZ

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 4 juin 2020, autorisant Monsieur Le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour la désignation des entreprises chargées de la réalisation des travaux relatifs à la réhabilitation du Moulin à Vent situé 30 rue de Paris à Saint-Witz.

À la suite de la consultation du marché à procédure adaptée, et après analyse des offres,

DÉCIDE

Article 1 : De signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

LOT 01 : TRAVAUX DE MAÇONNERIE

Entreprise SAS CHATIGNOUX à FONTAINE LES GRES

Montant offre de base HT : 96 265 € soit 115 518€ TTC

Montant prestation supplémentaire n°1 : 2 860€ HT (ouverture de la couverture) soit 3 432€ TTC

LOT 02 : TRAVAUX DE CHARPENTE

Entreprise ATELIERS PERRAULT SAS à MAUGES SUR LOIRE

Montant offre de base HT : 59 621,09 € soit 71 545.31€ TTC

Prestation supplémentaire n°1 – Traitement de bois conserves : 15 606.02€ HT soit 18 072.02€ TTC

Prestation supplémentaire n°2 – Réfection des planchers : 27 979.12€ HT soit 33 574.94€ TTC

Prestation supplémentaire n°3 – Réfection des escaliers bois : 2 240.57€ HT soit 2 688.68€ TTC

LOT 03 : TRAVAUX DE MENUISERIES EXTERIEURES

Entreprise ATELIERS PERRAULT SAS à MAUGES SUR LOIRE

Montant de l'offre de base HT : 69 829.18€ soit 83 795.02€ TTC

LOT 04 : TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (VRD)

Entreprise COLAS France ETABLISSEMENT PIERRELAYE à PIERRELAYE

Montant offre de base HT : 33 000€ soit 39 600€ TTC

Article 2 : Ampliation de la présente décision est adressée au SGC de GARGES et au Sous-Préfet de SARCELLES.

Article 3 : De rendre compte au Conseil Municipal de la présente décision.

Article 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CERGY PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication/affichage.

Fait à SAINT-WITZ, le 17 mars 2026

Le Maire,

Frédéric MOIZARD

